



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 26  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016-047

**RETROCESSION  
DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

**OPERATION « QUARTIER MAIRIE »**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mars 2016 et affichée le 25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **14 AVR. 2016**

LE MAIRE



Olivier HOARAU



**SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint), Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint), M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint (Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana), M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant), Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec (Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Karine Mounien à 17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....  
.....

Affaire n°2016-047

**RETROCESSION DE LA PLACE DE LA MAIRIE  
OPERATION « QUARTIER MAIRIE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention publique d'aménagement PRU signé le 31 janvier 2002,

**Vu** la décision du conseil municipal du 27 août 2009 de créer la sous-opération «Quartier Mairie »,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 3 février 2015 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2013 validant la clôture de l'opération « Quartier Mairie »,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » et « aménagement-Travaux –Environnement » du 22 mars 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 5 avril 2016 relatif à la rétrocession de la place de la mairie pour l'opération «Quartier Mairie»,

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE**


**Article 1 :** d'approuver la rétrocession, par la SIDR à la Commune, des aménagements de la place de la mairie pour un montant de 298 764 € TTC,

**Article 2 :** qu'il sera fait application de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement,

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



  
Olivier HOARAU

## **RETROCESSION DES AMENAGEMENTS DE LA PLACE DE LA MAIRIE OPERATION « QUARTIER MAIRIE »**

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la rétrocession par la SIDR à la Ville du Port des espaces publics requalifiés dans le cadre de l'opération « Quartier Mairie » du programme de renouvellement urbain.

Pour rappel, la ville a confié à la SIDR, par convention publique d'aménagement signée le 31 janvier 2002, la mise en œuvre du Programme de Renouvellement Urbain « PRU » de son centre-ville. Le conseil municipal du 27 août 2009 a décidé de créer la sous-opération « Quartier Mairie » qui prévoit notamment la réalisation de la place située devant la Mairie.

Les études ont été menées en 2010 et les travaux d'octobre 2011 à décembre 2012. Ils ont porté sur la démolition de divers bâtiments, la création d'une place piétonne engazonnée avec un système d'arrosage et la réalisation des cheminements piétons et de l'éclairage public. La garantie de parfait achèvement ayant été prononcée le 11 mars 2014, il est proposé la rétrocession de cet aménagement à la commune.

Le coût total de l'équipement s'élève à 276 838 € HT soit 298 764 € TTC dont :

- Travaux : 2 36 522 € HT soit 256 626, 50 € TTC (TVA à 8,5%)
- Honoraires et frais divers : 21 425 € HT soit 23 246, 50 € TTC (TVA à 8,5%)
- Frais de gestion et financiers : 18 891 € HT (non soumis à TVA)

Ces travaux, remis à la ville, d'un montant total de 298 764 € TTC ouvrent droit au fonds de compensation de la TVA.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la rétrocession, par la SIDR à la commune, des aménagements de la place de la mairie pour un montant de 298 764 € TTC ;
- de décider qu'il sera fait application de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

---

Affaire suivie par la Direction de l'Aménagement du Territoire

